

DOSSIER : A104

Prolongement de la Francilienne : le débat est ouvert

Après trente ans de tergiversations, le débat sur le prolongement de la A104 est enfin relancé. Il concerne la portion du territoire située entre Poissy-Orgeval et Cergy-Pontoise (Méry-sur-Oise). Plusieurs tracés ont été étudiés par l'Etat. Bien évidemment, aucun d'entre eux ne satisfait tout le monde. Le passage dans des secteurs urbanisés n'est jamais une situation désirée.

De ce fait, dans le cadre de la loi relative à la Démocratie de proximité, une Commission Particulière du Débat Public (CPDP) a été mise en place par l'Etat pour organiser et animer un débat public, ouvert le plus largement possible aux opinions de chacun. Le débat a commencé en mars 2006 et se terminera début juillet.

Chacun peut donc s'exprimer soit en assistant aux réunions publiques, soit en posant des questions par message-rie électronique.

Sur le site internet www.mairie-triel78.fr, les Triellois trouveront les documents montrant les différents tracés proposés par le Ministère des Transports et de l'Équipement, la brochure expliquant le rôle de la Commission Particulière du Débat Public et les dates des réunions publiques dans différentes communes. Le dossier de débat public est également disponible en consultation à la mairie au Services Techniques ainsi qu'à l'accueil.

Rôle de la CPDP

(Commission Particulière du Débat Public). En 2005, la Commission nationale du débat public est saisie du dossier de bouclage de la Francilienne. Elle met en place une commission particulière, présidée par Jean Bergougnoux, ex-patron d'EDF et de la SNCF.

La Commission Particulière du Débat Public est chargée d'animer et d'organiser localement le débat. Elle intervient principalement dans les grands projets d'infrastructures dont le montant dépasse 300 millions d'euros.



Les tracés proposés.

La CPDP a un double rôle : assurer une information claire et complète à l'ensemble de la population et permettre au public de s'exprimer, d'émettre des suggestions sur tous les aspects du projet.

La CPDP assure l'interface entre les questions de la population, et/ou de ses représentants et le maître d'ouvrage. Fin juillet, la Commission remettra au Ministre des Transports, un rapport. Le Ministre aura alors 3 mois pour rendre sa décision. Les principes appliqués à la CPDP sont : neutralité, indépendance, transparence, respect de l'expression des avis de chacun, élaboration d'un contexte de sérénité des débats.

La position de la Communauté de Communes des 2 Rives de la Seine

Lors de sa séance du 27 février, le Conseil de Communauté a délibéré sur le prolongement de la Francilienne et, plus précisément, sur les points suivants : la protection de la population et des zones urbanisées, la protection de l'environnement, le maintien et le développement des activités économiques sur le territoire, la situation des trafics routiers, les ouvrages éventuellement nécessaires.

Les membres ont voté à l'unanimité les articles suivants :

Article n° 1 : La Communauté de Communes des deux Rives de la Seine indique :

- que le projet de prolongement de la Francilienne dans le Val-d'Oise et les Yvelines est indispensable à un développement harmonieux de son territoire,
- que sa réalisation est indispensable,
- qu'il doit être conçu et validé dans le plus grand respect des populations et de l'environnement,
- qu'il doit soulager les dessertes locales, prendre en charge les trafics les plus importants et passer au plus près des principales zones économiques,
- que de ce fait, il doit être réalisé dans le fuseau « Sud-est »,
- que sa réalisation doit être économiquement maîtrisée tout en prenant en compte les protections et les compensations indispensables.

Article n° 2 : compte tenu de ce qui précède et de l'ensemble des considérations, la Communauté de Communes des Deux Rives de la Seine est favorable au tracé qui passe dans le fuseau Sud-est et qui évite au maximum les zones urbanisées.

Notre avis : il est plus important de protéger les habitants que la forêt et les champs ! Si vous le partagez, exprimez-vous auprès de la CPDP. Merci.